

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annie Arseneau	Numéro de permis 2019633	Date d'inspection Le 07 mai 2024	
Nom de l'établissement Ami Bee #2		Numéro de téléphone (506) 783-4998	
Adresse 866 chemin Robertville Dunlop NB E8K 2K5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Le ratio enfants / éducatrice est respecté lors de l'inspection de renouvellement.

Discussions concernant les inspections d'alarmes et d'extincteurs.

#### Observations:

- Les enfants ont eu le choix de continuer les jeux libres ou faire un bricolage et ont choisi les jeux libres. Ils ont déplacé les chaises pour se faire des routes pour marcher à 4 pattes de chaise en chaise.
- Ils sont allés dehors et ont joué dans le bac à sable et avec des bulles.
- En entrant, ils ont joué avec un tunnel et à la marelle comme course à obstacles. Ils ont ensuite fait des jeux calmes avec de la pâte à modeler et ont parlé des animaux de la ferme.

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. La licence sera recommandée pour une autre année.

original signé par  
Janel Aubut

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 mai 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Annie Arseneau

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 mai 2024

\_\_\_\_\_  
Date